

Rapport d'évaluation

Plan de réussite **du Collège Ahuntsic**

Juillet 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège Ahuntsic se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

Dans la mesure où le Collège Ahuntsic complétera les travaux entrepris par les équipes de programmes et développera des stratégies pertinentes, son plan de réussite devrait lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège Ahuntsic¹ lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Plan de réussite scolaire, résolution du conseil d'administration du 30 novembre 2000 avec lettre de transmission du 6 décembre 2000;

Mise en œuvre et suivi du plan de la réussite scolaire avec lettre de transmission du 8 décembre 2000 et la correspondance afférente;

Complément du Plan de la réussite scolaire, résolution du conseil d'administration du 3 mai 2001 et résolution du comité exécutif du 30 mai 2001 avec lettre de transmission du 31 mai 2001;

Tableaux synthèse du 1^{er} juin et résolution du conseil d'administration du 21 juin 2001.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège expose différentes caractéristiques de son milieu et de sa clientèle notamment la répartition hommes/femmes, le pourcentage des élèves provenant d'un autre pays que le Canada et le pourcentage des élèves dont la langue maternelle est autre que le français.

Le Collège présente des données statistiques détaillées qui lui permettent de bien décrire le cheminement scolaire de ses élèves, globalement, par secteurs et par programmes ciblés. Ces données proviennent principalement du SRAM et de CHESCO et comprennent la moyenne générale au secondaire, les taux de diplomation pendant la durée prévue et deux ans après, et les taux de diplomation selon le sexe. Le Collège identifie les taux de réussite à la première et à la troisième sessions comme indicateurs du cheminement vers la diplomation.

Les données du Collège sont comparées à celles du réseau. C'est à partir de telles comparaisons que le Collège fixe des cibles au regard des principaux indicateurs de cheminement. En plus des programmes ciblés par le Ministère, le Collège entend examiner les programmes de Techniques physiques, Sciences de la nature et Arts et lettres.

Le Collège expose une série d'obstacles à la réussite et de mesures d'aide qui s'inspire d'une typologie des mesures d'aide à la réussite utilisée par le Conseil supérieur de l'éducation et invite les équipes de programmes à déterminer les obstacles et les mesures pertinentes à leur contexte. Dans son état actuel, le plan de réussite ne comprend pas les analyses, les obstacles identifiés et les mesures pertinentes pour chacun des programmes. Le plan prévoit cependant des analyses plus fines concernant les programmes ciblés. L'identification des obstacles est donc faite très globalement. Ainsi, les cours de mathématiques, chimie, physique, histoire, économie, sciences politiques, français et techniques de la santé sont pointés comme obstacles à la réussite et à la diplomation, mais rien n'indique qu'ils constituent un obstacle dans chacun des programmes ciblés.

En somme, l'analyse reste à compléter par les études que réaliseront les équipes de programmes pour préciser les obstacles à la réussite dans les programmes qui les concernent.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Collège n'établit pas de lien explicite entre sa mission et son plan de réussite et de diplomation. Certains moyens sont déjà mis en application comme le tutorat par les pairs en Sciences de la nature, Techniques de l'informatique et d'autres techniques physiques; le centre d'aide en français et l'aide particulière apportée aux allophones. Par l'intermédiaire du projet « Fenêtres ouvertes », le Collège a aussi développé des passerelles entre le programme de Sciences de la nature et certaines techniques afin de permettre aux élèves de changer d'orientation sans trop prolonger l'échéance de la diplomation. Le Collège prévoit évaluer les effets des mesures existantes à l'aide d'indicateurs choisis.

Dans le cadre de son Plan de réussite, le Collège a fait un appel de projets aux coordinations départementales et aux directions de services afin d'augmenter le taux de réussite et de diplomation. Comme le mentionne le Collège : « *l'essentiel du travail restera à accomplir pour que le plan prenne véritablement vie et s'enracine dans le milieu* »².

Le Collège Ahuntsic propose peu de mesures organisationnelles qui favoriseraient la réussite. Aucune mesure, par exemple, ne touche des questions comme l'évaluation et le perfectionnement du personnel ou l'harmonisation des horaires.

Compte tenu du caractère plutôt général de plusieurs mesures et du travail qui reste à faire par les équipes de programmes, la Commission ne peut juger actuellement de l'efficacité potentielle des stratégies présentées.

Les modalités de mise en œuvre

Le Collège Ahuntsic prévoit quelques mécanismes de gestion qui sont de nature à favoriser la concertation et la coordination des travaux nécessaires à la réalisation du plan et à la participation de l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, la direction des études, en collaboration avec la direction des affaires étudiantes, assume la responsabilité de la gestion administrative et budgétaire de la réalisation du Plan de réussite et de la diplomation. Les responsabilités de la mise en œuvre, du suivi et de son évaluation sont assumées par la commission des

2. Plan de réussite scolaire du Collège Ahuntsic, p. 30.

études qui a formé un comité de la réussite pour effectuer ces tâches et lui en rendre compte.

Le Collège compte sur les projets présentés par chaque département ou chaque équipe de programme et sur les travaux de la table de concertation de la formation générale pour améliorer la réussite. Toutefois, le caractère intégré des différentes mesures d'aide et de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage n'est pas clairement présenté. De plus, les liens entre les services aux étudiants et les services et instances à vocation pédagogique gagneraient à être définis en fonction des objectifs visés.

La plupart des acteurs concernés participent à la mise en œuvre du plan; ainsi, les cadres, les professionnels et les enseignants ont été sensibilisés.

Enfin, l'échéancier devrait être plus structuré, présenter des délais plus précis, des activités plus explicites et identifier les responsables de dossiers.

Conclusion

Le Collège Ahuntsic présente des données quantitatives détaillées. Par contre, une analyse approfondie sera nécessaire afin de mettre clairement en évidence les obstacles à la réussite et à la diplomation propres à chaque programme ciblé.

Un certain nombre de stratégies porteuses ont déjà été mises en œuvre tels le tutorat par les pairs dans certains programmes, le centre d'aide en français et le projet « Fenêtres ouvertes ». Le Collège compte aussi sur les différents services et équipes de programmes pour alimenter son plan de réussite et de diplomation. Le Plan ne prévoit cependant que très peu de mesures organisationnelles favorisant la réussite et la diplomation. De telles mesures accroîtraient son efficacité.

Les mécanismes de gestion choisis par le Collège Ahuntsic prévoient la concertation et la coordination des différents services et instances. Un comité de la réussite a été désigné par la commission des études pour favoriser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan de réussite et de diplomation. Le Collège pourrait développer davantage le caractère intégré des différentes mesures d'aide et de soutien à l'enseignement et mieux définir les liens entre les services aux étudiants et les services et instances à vocation pédagogique.

Dans son état actuel, le plan présenté par le Collège Ahuntsic reste à compléter; aussi, la Commission ne peut porter un jugement sur son efficacité potentielle en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 4 juillet 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 4 juillet 2002, la Commission a pris connaissance des informations transmises par le Collège Ahuntsic³. La Commission note d'abord que le Collège dispose de données détaillées sur les cours et les programmes, ce qui l'a amené à développer certaines mesures. Ainsi, devant les taux de réussite relativement faibles dans les cours de mathématiques, le Collège a mis sur pied un centre d'aide en mathématiques. De même, les départements responsables des cours ou des programmes présentant des taux de réussite trop bas doivent examiner la situation et lui apporter les correctifs nécessaires.

Le Collège a par ailleurs développé un certain nombre de mesures qui ne se retrouvent pas toutes décrites dans son plan de réussite. Ainsi, il a augmenté de 2 à 6 le nombre de programmes offerts en alternance travail-études (ATE), ce qui devrait permettre d'augmenter la motivation des élèves. Pour faciliter la transition secondaire-collégial, il prévoit des rencontres annuelles avec les professionnels de l'orientation scolaire du secondaire. Dans la même perspective et aussi pour favoriser l'intégration de ses élèves, il les réunit en groupes homogènes et stables. Les élèves en difficulté doivent signer des contrats comportant des clauses prescriptives pour être admis à la session suivante. Il a aussi offert à ses enseignants des cours sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (WEBCT), ce qui devrait leur permettre de rendre leur enseignement plus dynamique et interactif. Une cinquantaine de professeurs y ont participé.

Enfin, le Collège veut utiliser les procédures de révision et d'évaluation des programmes pour bien analyser leur situation, diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions. Le rapport d'évaluation du programme de *Techniques policières*⁴ en constitue un exemple. La Commission tient à souligner l'intérêt de cette approche qui place la réussite au cœur de l'évaluation d'un programme. Il ne fait pas de doute en effet que la réussite, et encore plus la diplomation, tiennent pour beaucoup à la qualité d'ensemble d'un programme, à sa pertinence, à sa cohérence et à son dynamisme. Il reste cependant que cette approche requiert

3. Rapport de suivi du Plan de réussite pour 2000-2001, avec lettre de transmission à la CEEC en date du 28 février 2002.

4. *Techniques policières* (310.AO), rapport d'autoévaluation, Juin 2002.

beaucoup de temps et d'énergie, ce qui pourrait en compromettre l'efficacité à court terme. D'autres mesures plus ponctuelles seront sans doute nécessaires. Le Collège paraît en être conscient. Ainsi, en Sciences humaines et en Techniques de l'informatique, la table de concertation de la formation générale et les équipes de programmes ont effectué une analyse des mesures visant l'amélioration de la cohérence de la formation et envisagent de modifier les grilles de cours.

Le Collège dispose donc d'un ensemble intéressant de mesures d'aide, mesures qui seront complétées au fur et à mesure des travaux et des analyses réalisées au sein des départements, et qui seront enrichies par le développement d'activités de recherche et d'expérimentation. Le Collège devra cependant s'assurer de leur caractère intégré.

Jugement final

Dans la mesure où le Collège Ahuntsic complétera les travaux entrepris par les départements et les équipes de programmes et développera des stratégies pertinentes, son plan de réussite devrait lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Pauline Jean, agente de recherche